



Conseil d'administration du 22 juin 2018

Membres en exercice : 52

Membres présents ou suppléés : 25

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

DELIBERATION n°20180356

CONTRACTUALISATION GRAND SITE OCCITANIE DES GORGES DU TARN

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 7 juin 2018, s'est réuni le 22 juin 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Roland CANAYER :

Présents avec voix délibérative :

Mme Claire ASSIER, représente M. François BOURNEAU, Mme Monique DUPRÉ, représente Mme Damienne VERGUIN, M. Henri COUDERC, M. Pierre PLAGNES, suppléant de M. Jean HANNART, M. Michel REYDON, suppléant de M. Alain JAFFARD, M. André BOUDES, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Christian HUGUET, M. Patrick DÉLEUZE, Mme Antonia CARILLO, Mme Sophie MALIGE, représente Mme Sophie PANTEL, M. Francis COURTES, Mme Michèle MANDA, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, qui représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, M. Lucien AFFORTIT, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Line ROUSTAN, Mme Florence PRATLONG, M. André THEROND, Daniel SEVEN, M. Kisito CENDRIER.

Avant donné mandat :

M. Alain ARGILIER, a donné mandat à M. Alain JAFFARD, Mme Brigitte DONNADIEU, a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Gilbert BAGNOL, a donné mandat à M. André THEROND.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2005,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'appel à projet *Grands sites Occitanie* publié par le Conseil régional Occitanie le 12 juillet 2017, visant à valoriser et promouvoir les sites patrimoniaux et naturels remarquables,

Vu la candidature déposée à cet appel à projet par la communauté de communes *Gorges Causses Cévennes*, en tant que chef de file, le 25 septembre 2017,

Vu la décision du conseil régional *Occitanie* du 15 décembre 2017 de retenir la candidature du *Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn* parmi les *Grands sites Occitanie*,

Considérant le projet de contrat *Grand site Occitanie des Gorges du Tarn* et son plan d'actions annexé,

Considérant que le dispositif *Grand site Occitanie* permettra d'obtenir des moyens pour concrétiser des actions répondant aux objectifs de labellisation *Grand site de France*, de qualification et dessaisonalisation de l'offre touristique, et d'affirmation du positionnement en matière de tourisme durable, à travers les cinq grands axes du plan d'actions :

- A. préservation de la qualité paysagère et gestion de la fréquentation touristique ;
- B. amélioration et développement de l'offre de découverte et de médiation patrimoniale ;
- C. amélioration de la visibilité, de la digitalisation et de la commercialisation de l'offre touristique ;



- D structuration et qualification des filières professionnelles tourisme et sports nature ;
- E. consolidation et animation de la gouvernance du Grand site.

Sur proposition de la directrice,

Après un vote de 28 voix pour et 1 abstention, le conseil d'administration décide :

- de soutenir la dynamique *Grand site Occitanie des Gorges du Tarn* en inscrivant l'établissement public comme partenaire ;
- de valider le contrat *Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn* et son plan d'actions annexé ;
- d'autoriser le 1^{er} vice-président et la directrice de l'EP PNC à lancer toute démarche et à signer toutes conventions, contrats, actes et pièces utiles se rapportant à cette opération.

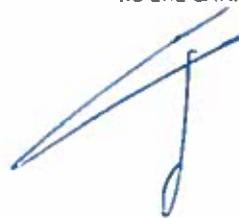
La directrice,



Anne LEGILE

Le vice-président du conseil d'administration,

Roland CANAYER





DOCUMENT DE TRAVAIL
version du 11-06-2018

PROJET DE CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE DES GORGES DU TARN

2018-2021



Logos des co-signataires à compléter



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental** de la Lozère, représenté par Madame Sophie PANTEL, sa Présidente,

La **Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes**, représentée par Monsieur Henri COUDERC, son Président,

La **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**, représentée par Monsieur Jacques BLANC, son Président,

La **Communauté de Communes Millau Grands Causses**, représentée par Monsieur Gérard PRETRE, son Président,

La **Communauté de Communes Des Cévennes au Mont-Lozère**, représentée par Monsieur Alain LOUCHE, son Président,

La **Commune de Florac Trois Rivières**, représentée par Monsieur Christian HUGUET, son Maire,

L'Office de Tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes, représenté par Madame Claudie MARTIN, sa Présidente,

L'Office de Tourisme De l'Aubrac aux Gorges du Tarn, représenté par M... xxxx, son Président,

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses, représenté par M... xxxx, son Président,

L'Office de Tourisme des Cévennes au Mont-Lozère, représenté par M... xxxx, son Président,

Le PETR Sud Lozère représenté par Madame Flore THEROND, sa Présidente,

Le PETR Gévaudan Lozère représenté par Monsieur Jean-Paul POURQUIER, son Président,

Le Parc national des Cévennes représenté par Monsieur Henri COUDERC, son Président,

L'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes, représentée par Madame Sophie PANTEL, sa Présidente,

Vu le contrat Grand Site OCCITANIE de XXX, signé le XXX ??

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération n°DE_2018_060 de la **communauté de Communes Gorges Causses Cévennes**, en date du 11/04/2018

Vu la délibération n°..... du **Conseil Départemental de la Lozère**, en date du

Vu la délibération n°..... de la **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**, en date du

Vu la délibération n°..... de la **Communauté de Communes Millau Grands Causses**, en date du

Vu la délibération n°..... de la **Communauté de Communes Des Cévennes au Mont-Lozère**, en date du

Vu la délibération n°..... de la commune de **Florac Trois Rivières**, en date du

Vu la délibération n°..... de l'**Office de Tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes**, en date du

Vu la délibération n°..... de l'**office de Tourisme De l'Aubrac aux Gorges du Tarn**, en date du

Vu la délibération n°..... de l'**Office de Tourisme Millau Grands Causses**, en date du

Vu la délibération n°..... de l'**Office de Tourisme Cévennes au Mont-Lozère**, en date du

Vu la délibération n°..... du **PETR Sud Lozère**, en date du

Vu la délibération n°..... du **PETR Gévaudan Lozère**, en date du

Vu la délibération n°..... du **Parc national des Cévennes**, en date du

Vu la délibération n°..... de l'**Entente Interdépartementale Causses et Cévennes**, en date du

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017
- la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Du fait de leur « capital image exceptionnel », ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs pour les clientèles nationale et internationale et contribuent au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. De plus, par l'activité qu'il génère, le patrimoine est source de développement et d'emploi pour de nombreux secteurs : tourisme, bâtiment, restauration d'art, recherche...

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

C'est l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, sur la qualité des territoires et des entreprises, un enjeu d'innovation et d'internationalisation ; la priorité 5 : structurer les destinations touristiques majeures en Occitanie ; l'action 1 organiser une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Afin de s'adresser à l'identique à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'office du tourisme et de l'offre touristique...).

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Objectifs politique « Grands Sites Occitanie » :

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,

- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de la Lozère, et le Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn

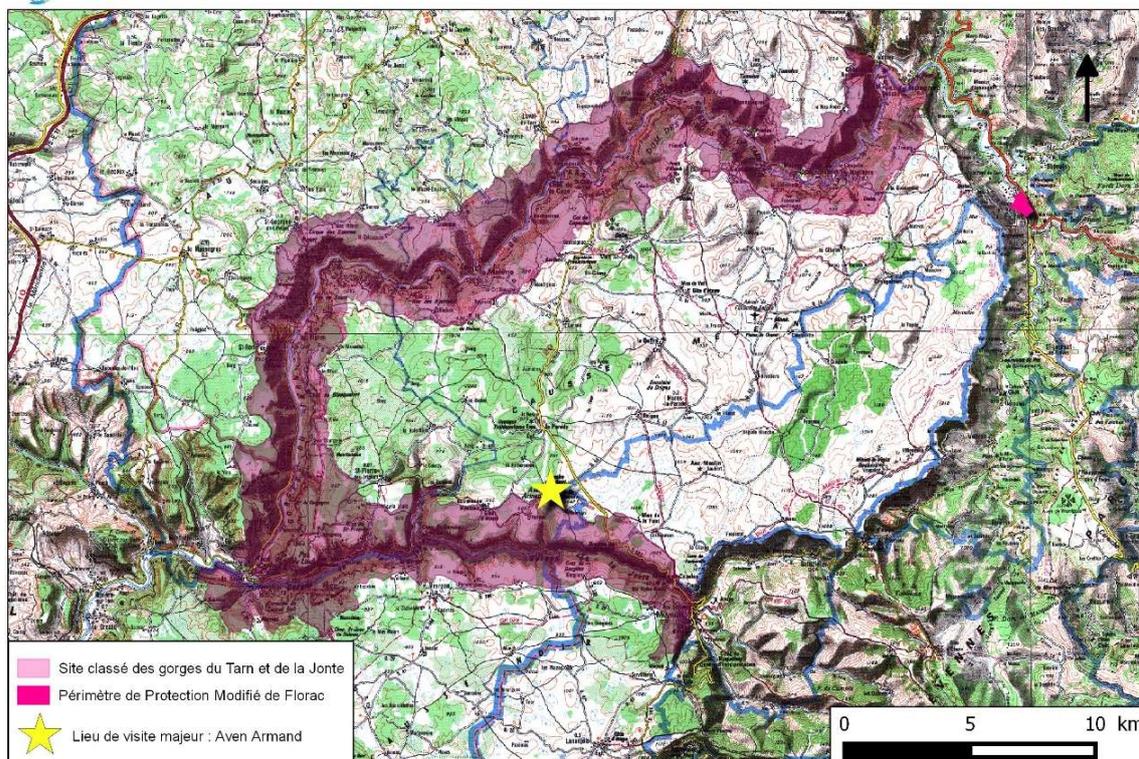
Le Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn est constitué :

- D'un cœur emblématique se composant de :

- l'intégralité du site classé des gorges du Tarn et de la Jonte (20 171 hectares classés par décret du 29/03/2002) ;
 - le bourg de Florac concerné par le Périmètre de Protection Modifié du Monument historique classé de la maison de la Congrégation et son portail renaissance.
- De lieux de visite majeurs :
- La grotte de l'Aven Armand (commune de Hures-la-Parade), seul site à billetterie comptabilisant plus de 50 000 visiteurs par an.
 - Les autres sites à billetterie comptabilisant plus de 20 000 visiteurs par an : La Grotte de Dargilan (Meyrueis) ; La Maison des Vautours (Hures La parade) ; Les Bateliers des Gorges du Tarn (La Malène).



Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn : coeur emblématique et lieu de visite majeur

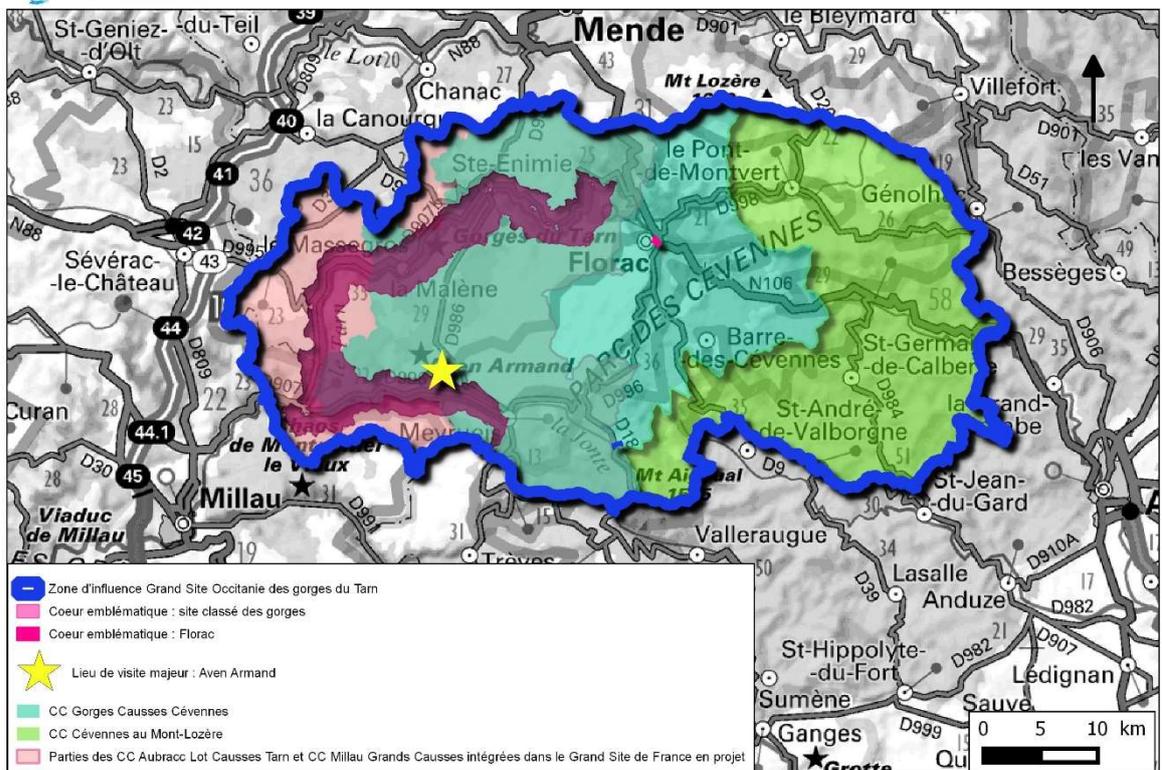


Réalisation CC Gorges Causse Cévennes - MAP- avril 2018 - Source : BD IGN SCAN 100.

- D'un périmètre d'influence couvrant :
- Le périmètre du Grand Site de France en projet, correspondant au territoire de l'Opération Grand Site approuvée en 2004 et concernant le territoire de trois Communauté de communes : pour 70% la CC Gorges Causse Cévennes / pour 20% la CC Aubrac Lot Causse Tarn / pour 10% la CC Millau Grands Causse.
 - Le territoire du PETR Sud Lozère, comprenant la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes et la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère.



Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn : zone d'influence



ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn :

Le projet « Grands Sites Occitanie » doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation et doit intégrer les données relatives :

- **au projet de préservation et de valorisation du patrimoine du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dont l'état sanitaire du patrimoine :**

Le « Grand Site Occitanie des gorges du Tarn » est avant tout un vaste site naturel qui a construit sa notoriété sur ses paysages sauvages et préservés. L'activité touristique est complètement dépendante de la qualité de nos paysages et de ses milieux naturels, notamment les rivières. L'appel à projet Grands Sites Occitanie est une véritable opportunité pour concrétiser les objectifs de l'Opération Grand Site de France engagée depuis 2004, parmi lesquels les huit actions prioritaires pour viser le label Grand Site de France :

1. Amélioration de la gestion et de l'offre d'activités de pleine nature.
2. Animation de la Charte signalétique du Grand Site et suivi de la signalétique commerciale.
3. Intégration paysagère des campings et de leurs équipements.
4. Définition d'une politique d'accueil des camping-cars.
5. Gestion des stationnements, développement des transports collectifs et mobilités douces.
6. Identification et requalification d'un réseau de panoramas.
7. Mise en œuvre d'un observatoire de la fréquentation et définition d'une stratégie touristique.
8. Garantir et animer la gouvernance de la démarche Grand Site.

Concernant la commune de Florac-Trois-Rivières, elle n'est pas concernée à ce jour par le Grand Site de France en projet, mais dispose de plusieurs dispositifs pour la sauvegarde du patrimoine et la revitalisation du centre-bourg :

- Des outils de protection du patrimoine : Périmètre de Protection Modifié de Florac (2012), Zone de Publicité Restreinte de Florac (2009).
- Des plans d'action : stratégie de revitalisation du centre-bourg de Florac approuvée en 2017, Convention d'application 2017-2020 de la Charte du Parc national des Cévennes.

Par ailleurs l'ensemble du Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn est couvert par des sites Natura 2000 et sur certains secteurs par la zone cœur du Parc national des Cévennes, garantissant une gestion des milieux naturels et de la biodiversité.

- **à la stratégie de médiation du patrimoine culturel ou naturel prenant en compte les nouvelles approches de valorisation du patrimoine dans les lieux de visite majeurs :**

Le Grand Site Occitanie des gorges du Tarn s'appuiera sur les démarches existantes en matière d'interprétation, déployées par le Parc national des Cévennes (animation d'un réseau d'interprétation), et par l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes (élaboration d'un schéma d'interprétation). Le Parc national des Cévennes poursuit chaque année la rénovation et la montée en gamme de son réseau de musées, sites et sentiers d'interprétation, avec le projet global de déployer une application mobile déclinée à divers degrés d'ambition sur chaque site.

L'objectif est également de pouvoir accompagner les gérants des sites à visiter majeurs afin de pouvoir répondre aux enjeux de modernisation de la médiation culturelle : l'Aven Armand et la Maison des Vautours.

- **à la stratégie territoriale de développement culturel, touristique concernant le cœur emblématique et la zone d'influence :**

Le territoire souhaite conforter son engagement en faveur d'un tourisme durable, en faisant des sports et loisirs de nature le fil conducteur du projet, le vecteur de découverte, de préservation et d'attractivité du Grand Site. Le positionnement mettra en avant les valeurs de la nature, de l'aventure (en écho à la naissance du tourisme d'aventure dans les gorges dès la fin du XIX^{ème} siècle), et des échanges humains (tourisme authentique et expérientiel).

Pour le visiteur, la destination Grand Site Occitanie des gorges du Tarn est une promesse d'authenticité, de bien-être au naturel, et d'aventure. Il s'agira également de rendre visible ce positionnement touristique et de faire-valoir la « signature Grand Site » auprès des visiteurs, en s'appuyant sur les professionnels du tourisme et sur des outils de communication performants et innovants.

- **à l'amélioration de la qualité de l'accueil :**

Les lieux d'accueil du public seront modernisés pour favoriser l'intégration des nouveaux outils technologiques, et l'intégration des supports dédiés aux Grands Sites Occitanie. Il s'agit notamment de traiter les bureaux d'information touristique, et de valoriser la maison du tourisme en cours de construction.

Il s'agira par ailleurs d'améliorer la qualification et la structuration des filières professionnels du tourisme et de sports de nature. Pour cela les actions de formations et de mise en réseau des professionnels permettront de bâtir une culture commune du tourisme et d'accueil des visiteurs, de sensibiliser aux enjeux de notre territoire, d'améliorer l'organisation et l'efficacité, de développer des solutions innovantes de transmettre et diffuser le positionnement touristique retenu.

- **à l'incitation des visiteurs à découvrir le territoire à partir des cœurs emblématiques et le renvoi vers les autres « Grands Sites Occitanie » de proximité ou concernés par les thématiques patrimoniales et touristiques :**

Les lieux d'accueil du public seront équipés des différents outils de communication d'éployés par le réseau des Grands Sites Occitanie.

- **à l'appropriation de la politique des Grands Sites par leurs habitants et acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs :**

Plusieurs actions seront menées pour consolider la gouvernance du Grand Site et développer la mobilisation des élus, socio-professionnels et habitants autour du projet : refonte et consolidation de la gouvernance Grand Site de France / Grand Site Occitanie ; animation de la démarche Grand Site Occitanie ; renforcement de l'appropriation de la démarche Grand Site par les habitants. L'objectif est de faire connaître le territoire de projet et de créer un sentiment d'appartenance à ce territoire. Cela passera également par l'améliorer du dialogue entre élus, socio-professionnels et autres habitants.

- **aux facteurs d'innovation dans le projet touristique et culturel :**

Différents facteurs d'innovation ont été identifiées dans le plan d'action :

- innovation méthodologique et organisationnelle : co-construction à l'échelle du projet de territoire, accompagnement des entrepreneurs privés mixant ateliers collectifs et coaching individualisé, programme de recherche-action mettant en lien universitaires et territoires, gestion concertée d'un site de pratique.
 - innovation en termes d'offre touristique : création de nouveaux produits sur le territoire, tourisme expérientiel, séjours itinérants.
 - innovation en termes de transition écologique : développement d'alternatives au tout-voiture, mobilités douces.
 - innovation technologique : exploitation de l'outil flux visio Orange, médiation numérique, réalité augmentée.
- **aux outils de gestion des cœurs emblématiques :**

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	-Quézac (ZPPAUP 2006) -Ispagnac (ZPPAUP 2007)	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	Schéma de référence pour la rénovation du centre ancien de Florac (octobre 2017)	
RLP	Ispagnac, Ste-Enimie, Meyrueis, La Malène	RLP Florac Trois Rivières
Règlement enseignes	Intégré dans RLP	
PDU pour les villes ou plan de déplacement pour les villages		
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	-Charte signalétique du Grand Site des gorges du Tarn de la Jonte et des causses (2008) -Charte signalétique du Parc national des Cévennes	Elaboration d'un schéma directeur à l'échelle de la CC Gorges Causses Cévennes
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	-Plan de gestion Bien Unesco Causses et Cévennes (2015) -DOCOB des sites Natura 2000 (2010, 2014) -Charte du Parc national des Cévennes (2013) -Programme d'actions OGS (2004)	8 actions prioritaires du programme OGS actualisé : 1. Amélioration et gestion activités pleine nature. 2. Animation Charte signalétique et suivi signalétique commerciale. 3. Intégration paysagère des campings et de leurs équipements. 4. Définition d'une politique d'accueil des camping-cars. 5. Gestion des stationnements, développement des

		transports collectifs et mobilités douces. 6. Identification et requalification d'un réseau de panoramas. 7. Mise en œuvre d'un observatoire de la fréquentation. 8. Animation de la gouvernance du Grand Site.
--	--	--

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d’actions) du Grand Site des Gorges du Tarn sur la période 2018/2021 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO des Gorges du Tarn établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2018/2021, présentée à titre indicatif en annexe 1 (tableau détaillé des actions).

La feuille de route stratégique comprend cinq grands objectifs déclinés en 17 actions, issues des différents programmes existants sur le territoire : programme d’actions OGS actualisé, plan d’actions du Pôle de pleine nature, plan de gestion du Bien Unesco Causses et Cévennes, stratégie tourisme durable du Parc national des Cévennes, plan de développement de l’office de tourisme communautaire.

Objectif A : préservation de la qualité paysagère du Grand Site et gestion de la fréquentation touristique

Action 1 : animation de la Charte signalétique du Grand Site et suivi de la signalétique commerciale.

Action 2 : intégration paysagère des campings et de leurs équipements.

Action 3 : définition d’une politique d’accueil des camping-cars.

Action 4 : gestion des stationnements, développement des transports collectifs et mobilités douces.

Action 5 : identification et requalification d’un réseau de panoramas en bordure des routes.

Action 6 : mise en œuvre d’un observatoire de la fréquentation touristique.

Objectif B : amélioration et développement de l’offre de découverte et de médiation patrimoniale dans le Grand Site

Action 7 : gestion et développement des sports et loisirs de nature comme vecteurs de découverte du Grand Site.

Action 8 : développement de l’offre de médiation culturelle et de découverte patrimoniale.

Action 9 : amélioration de la qualité de l’offre des sites à visiter privés et mise en cohérence avec le positionnement du territoire.

Objectif C : amélioration de la visibilité, de la digitalisation et de la commercialisation de l’offre touristique

Action 10 : développement de la digitalisation et des outils numériques.

Action 11 : modernisation des lieux d’accueil touristiques et promotion de la destination Grand Site Occitanie.

Objectif D : structuration et qualification des filières professionnelles tourisme et sports et loisirs de nature

Action 12 : mise en réseau et formation des professionnels pour le développement d’une offre écotouristique et l’amélioration de la qualité.

Action 13 : création de produits touristiques expérientiels et écotouristiques.

Action 14 : mobilisation des professionnels pour l’allongement de la durée de la saison touristique.

Objectif E : consolidation et animation de la gouvernance du Grand Site

Action 15 : refonte et consolidation de la gouvernance Grand Site de France / Grand Site Occitanie.

Action 16 : animation de la démarche Grand Site Occitanie.

Action 17 : renforcement de l'appropriation de la démarche Grand Site par les habitants.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque Grand Site sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services des départements et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif financier voté en CP du 16 février 2018 pour identifier les critères d'éligibilités.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés : David BENYAKHOU (DGS) / Josiane PERTUS (chef de services Tourisme, solidarités, eau et assainissement)

Et chef de file technique associé : Office de tourisme gorges du Tarn Causses Cévennes (OT référent 1ere catégorie d'intérêt régional).

Equipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :

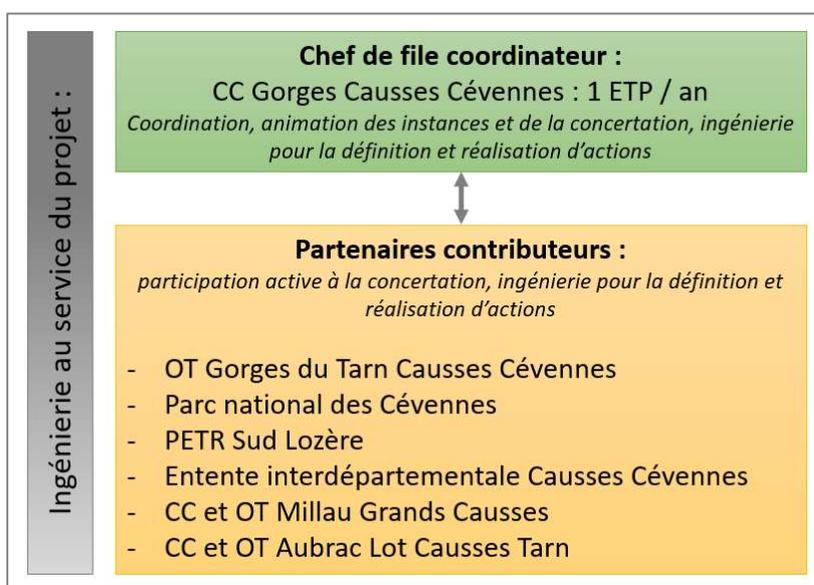
La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes en tant que chef de file met à disposition le service « tourisme, solidarités, eau et assainissement » et plus particulièrement la chargée de mission tourisme au service du suivi du dispositif Grand Site Occitanie.

Il est essentiel d'avoir un chargé de mission référent pour les démarches Grand Site, afin de développer les réflexions à l'échelle du Grand Site, mobiliser et coordonner les partenaires, déployer des actions d'information et de communication, suivre les

dossiers en lien avec les financeurs, etc. Cela offre aussi la garantie d'une implication dans le réseau régional des Grands Sites Occitanie.

Au-delà des moyens humains en animation et coordination du projet, des moyens supplémentaires en ingénierie seront déployés pour la réalisation de chaque opération du plan d'actions. Ainsi l'OT communautaire Gorges du Tarn Causses Cévennes dédiera du personnel à la mise en œuvre du plan d'actions Grand Site Occitanie (plus particulièrement la directrice et le directeur adjoint). Le Parc national des Cévennes pourra fournir un appui technique à la réalisation d'un certain nombre d'actions, tout comme l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, les services des autres Communautés de communes et Offices de Tourisme communautaires, et le PETR Sud Lozère.

Schéma des moyens d'ingénierie dédiés au Grand Site Occitanie :



Le comité « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

Le Comité de pilotage grand Site Occitanie des Gorges du Tarn sera organisé en cohérence avec le Comité de pilotage Grand Site de France en projet. Des comités techniques ou réunions thématiques plus ciblées pourront émaner de ce COPIL.

NB : Pour les Grands Sites de France (et OGS) ou les sites Unesco, labellisés en « Grands Sites Occitanie », ils s'appuieront sur les gouvernances existantes en les complétant avec les attentes du label « Grands Sites Occitanie ». Une coprésidence associera le Préfet et la Présidente de Région.

Schéma de gouvernance commune Grand Site Occitanie / Grand Site de France en projet :



cf liste des acteurs institutionnels concernés en complétant le tableau excel en annexe 2.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site des Gorges du Tarn sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps,
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,

- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux tels que visés à l'article 9, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
 - animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurant labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
 - fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,

- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-

réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».

- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature « GRAND SITE OCCITANIE »

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs...

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département :

Texte dont la rédaction relève du Département concerné.

ARTICLE 10 – Durée :

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

A XXX

Le XXX

Signataire 1

Signataire 2

Signataire 3

Signataire 4

Signataire 5

Signataire 6

Signataire 7

Signataire 8

Signataire 9

Signataire 10

Signataire 11

Signataire 12

Signataire 13

Signataire 14

Annexe 1 Feuille de route (programme d'actions donné à titre indicatif) (voir tableau excel annexé)

Investissements sur cœur emblématique et lieux de visite identifiés dans le contrat, pouvant être appelés dans le dispositif financier GSO voté le 16/02/2018

intitulé objectif	intitulé sous-objectif	intitulé opération	maître d'ouvrage	coût prévisionnel	investissement ou fonctionnement (animation, études)	état d'avancement (foncier, études faisabilité)	calendrier de réalisation				localisation			remarques			
							2018	2019	2020	2021	cœur emblématique uniquement	zone d'influence uniquement	les deux (cœur emblématique et z)				
A. Préservation de la qualité paysagère du Grand Site et gestion de la fréquentation touristique	Animation et suivi de la charte signalétique du Grand Site	implantation de panneaux RIS et SIL tranches complémentaires	CC Gorges Causse Cévennes	50 000	investissement	recensement des besoins non réalisés								sur le territoire de la CCGCC	Conversion du RLP en ZPR, obligation légale pour fin 2018		
		mise en place d'un Règlement Local de Publicité à Florac Trois Rivières	commune Florac Trois Rivières	10 000	fonctionnement	?								commune Florac Trois Rivières			
	Intégration paysagère des campings et de leurs équipements	élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères pour les campings du Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes	60 000	fonctionnement	non avancé								site classé des gorges	élaboration de fiches de recommandations thématiques, et de plans-guide par campings (ex gorges de l'Ardeche)		
		réalisation de travaux de requalification paysagère dans un camping municipal pilote	commune à définir		investissement	non avancé								site classé des gorges			
	Définition d'une politique d'accueil des camping-cars	Mission d'étude et d'animation pour la définition d'un positionnement pour l'accueil des camping-cars	CC Gorges Causse Cévennes	60 000	fonctionnement	non avancé									oui	diagnostic besoins, identification sites potentiels, élaboration schéma d'accueil camping-cars, mise en réseau offre publique et privée	
		Réalisation d'aménagements destinés à l'accueil des camping-cars	commune ou CC à définir		investissement	non avancé									oui	aires d'accueil de petite capacité et bornes de vidange	
	Gestion des stationnements et de la circulation, développement des transports collectifs	aménagement bourg de la Malène tranche 2	commune de la Malène		investissement	tranche 1 réalisée 1er semestre 2018. Tranche 2 : APS réalisés ?								La Malène			
		aménagement bourg de Ste-Enimie tranche 2	commune de Ste-Enimie		investissement	APS en cours de réalisation ?								Ste-Enimie			
		travaux d'aménagement site à définir dans les gorges	commune à définir		investissement	non avancé								site classé des gorges			
	Identification et requalification d'un réseau de panoramas routiers dans les gorges et en bordure des causses	études de faisabilité pour le développement des navettes estivales et la création de parking-relais	CC Gorges Causse Cévennes	60 000	investissement (étude suivie de travaux)	non avancé									oui		
		Schéma de requalification d'un réseau de panoramas routiers dans les gorges et en bordure des causses	CC Gorges Causse Cévennes	50 000	investissement (étude suivie de travaux)	non avancé								site classé des gorges		diagnostic des belvédères existants, identification de sites à requalifier ou à créer, réalisation d'APS	
		Travaux de création ou requalification des panoramas routiers dans les gorges et en bordure des causses	à définir	400 000	investissement	non avancé								site classé des gorges			
Action d'animation pour la requalification des panoramas privés		CC Gorges Causse Cévennes	40 000	fonctionnement (animation)	non avancé (esquisse projet point Sublime réalisée en 2016)								site classé des gorges : Point Sublime, Roc des Hourtous, panorama de St-Chély				
Amélioration des connaissances sur l'activité et la fréquentation touristique	Définition et mise en place d'un observatoire de la fréquentation touristique du Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes	50 000	fonctionnement	non avancé									oui	définition d'une méthodologie et d'indicateurs de suivi pour l'estimation de la fréquentation et des flux de circulation, enquêtes pour l'analyse des clientèles		
	Développement de l'offre de randonnée VTT	CC Gorges Causse Cévennes	100 000	fonctionnement et investissement	non avancé									oui			
B. Amélioration et développement de l'offre de découverte et de médiation patrimoniale dans le Grand Site	Gestion et développement des sports et loisirs de découverte du Grand Site	Création et mise en réseau d'un parc de Vélos à Assistance Electrique en location sur l'ensemble du Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes + autres	50 000	investissement	non avancé									oui	Voir si porteur de projets pour achat parc de VAE, la CCGCC pourrait faire l'animation et la mise en réseau. Mettre en lien avec projets existants au Point Sublime et à Rousses, et éventuels projets.	
		Conception et aménagement d'un réseau d'itinéraires trail reliant causses et gorges pour tout public	CC Gorges Causse Cévennes	30 000	investissement	non avancé									oui		
		Développement de l'itinérance en lien avec la rivière Tam (pédestre et canoë)	CC Gorges Causse Cévennes	50 000	fonctionnement et investissement	non avancé								Florac et site classé des gorges		en lien avec PNR GC et comité d'itinérance. Financement FEDER Massif Central visé.	
		Aménagement des accès publics à la rivière pour sécuriser la pratique des activités nautiques	communes ou Syndicat mixte BV Tam-amont		fonctionnement et investissement	non avancé								site classé des gorges			
		Aménagement de nouvelles voies d'escalade pour compléter l'offre	CC Gorges Causse Cévennes	80 000	investissement	secteurs à aménager pré-identifiés								Florac et site classé des gorges		voies initiation et accessibles handicaps	
		Gestion du site d'escalade des gorges de la Jonte	CC Gorges Causse Cévennes	5 000	fonctionnement (animation)	partenaires et objectifs identifiés								site classé des gorges		actions de sensibilisation et formation pour la mise en place d'un COPIIL de gestion du site d'escalade	
		Aménagement d'une plateforme pour permettre au grand public d'observer les grimpeurs en évolution	commune La Malène	30 000	investissement	non avancé								La Malène			
		Aménagement d'une via-ferrata dans les gorges de la Jonte complémentaire des vias existantes pour créer une offre de séjours via-ferratas	CC Gorges Causse Cévennes	80 000	investissement	non avancé								Meyruis			
		Aménagement d'une via-souterraine dans une cavité des gorges dédiée à l'interprétation du milieu karstique	?	40 000	investissement									site classé des gorges		projet dans la grotte de Castelbouc ? à vérifier avec comité départemental de spéléologie	
		Développement de l'offre de médiation culturelle et découverte patrimoniale	Aménagement du sentier d'interprétation connecté aux Arcs de St-Pierre	CC Gorges Causse Cévennes	50000	investissement	cahier des charges rédigé								St-Pierre des Tripiers		cofinancements escomptés CD48 (APN et ENS), LEADER, Natura 2000
			Réhabilitation du sentier des empreintes de dinosaures de St-Laurent de Trèves	Parc national des Cévennes		investissement	?								St-Laurent de Trèves		
			Réhabilitation du sentier du chaos de Nîmes le Vieux	Parc national des Cévennes		investissement	?								communes de Meyruis et Gatzwiller		
Création d'un parcours d'interprétation sur le patrimoine médiéval des gorges du Tam	Parc national des Cévennes			investissement	?								site classé des gorges				
Conception et aménagement d'un sentier d'interprétation en réalité augmentée pour le site archéologique de la Malène	commune La Malène		30 000	investissement	stage étudiant mars à août 2018 pour définition d'un projet								La Malène				
Valorisation des mégalithes des causses	Parc national des Cévennes			investissement	?								causses Méjan et de Sauverre				
Amélioration de la qualité des sites à visiter privés et mise en cohérence avec les valeurs du territoire	Développement d'un programme annuel de visites guidées et conférences grand public autour de la découverte du Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes	10 000	fonctionnement (animation)	? Programme estival filaneries villageoises ?								Florac, Ste-Enimie, Malène, Meyruis...		en partenariat avec OT, poursuite opération filaneries villageoises		
	programme de requalification de l'Aven Armand (abords et stationnements, muséo, SLN, animations, etc)	SA AVEN ARMAND - MONTPELLIER LE VIEUX	20 000	investissement (étude suivie de travaux)	non avancé								commune Hures la Parade		Lancement d'une étude de faisabilité		
C. Amélioration de la visibilité, de la digitalisation et de la commercialisation de l'offre touristique	Développement de la digitalisation et des outils numériques	programme de requalification de la Maison des Vistours (requalification des stationnements, muséo, animations, etc)	SARL VERGELY		investissement (étude suivie de travaux)	non avancé								commune Hures la Parade		à voir avec le gérant	
		Création d'une plateforme numérique des patrimoines	OT / PNC	5 000	investissement	non avancé									oui	base de données commune	
		Création d'une place de marché Lozère-Direct pour la mise en marché de l'ensemble des activités	OT / CDT	6 500	investissement	en cours de conception ?									oui	frais animation et intégration contenu base de données	
		Développement d'un Internet de séjour	OT / CDT	5 000	investissement	en cours de conception ?									oui		
		Création d'un outil d'autodiagnostic numérique destiné aux prestataires touristiques	OT	3 000	investissement	en cours de conception ?									oui		
		Création et promotion d'événements porteurs de notoriété et de développement économique hors-saison	OT	20 000	fonctionnement et investissement	non avancé									oui	Cofinancement à l'étude LEADER ou ADEFPAT	
	Modernisation des lieux d'accueil touristiques et promotion de la destination Grand Site Occitanie	Réalisation de visuels marketing et films audiovisuels pour la valorisation du territoire et du positionnement touristique (diffusion bureaux d'information touristique et maison du tourisme)	OT	8 000	investissement	non avancé									oui		
		Programme de modernisation des espaces d'accueil et des outils des bureaux d'information touristique avec intégration des supports dédiés aux Grands Sites Occitanie	OT	92 000	investissement	cahier des charges rédigé ?								Florac, Meyruis, Ste-Enimie, La Malène, Isagnac, Les Vignes, Point Sublime		Cofinancement à l'étude LEADER	
		Mise en place d'outils de promotion dans les lieux d'accueil de la zone d'influence (Millau, Le Massegros, la Canourgue)	OT De l'Aubrac aux Gorges du Tarn, OT Millau	20 000	investissement	non avancé								Le Massegros...			
		Mise en réseau et formation des professionnels pour le développement d'une offre écotouristique et l'amélioration de la qualité	Animation d'un réseau des professionnels pour la montée en qualité de l'offre	OT		fonctionnement (animation)	en cours ?									oui	opération LEADER à poursuivre
			Accompagnement individuel des professionnels pour le développement de projets de montée en gamme, plus particulièrement auprès de l'hôtellerie familiale de montagne	OT		fonctionnement (animation)	en cours ?									oui	opération LEADER à poursuivre
			Construction d'un programme de formation adapté aux entrepreneurs sports et loisirs de nature (privés, associatifs, élus) avec l'ADEFPAT Lozère	CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	non avancé									oui	projet recherche-action, financement FEDER Massif Central, voir pour cofinancement Région
Création de produits touristiques expérimentiels et écotouristiques	Accompagnement des loueurs de canoës aux pratiques écoresponsables, et équipements des loueurs en éco-compacteurs pour le tri des déchets par leurs clientèles			fonctionnement (animation)	non avancé								site classé des gorges				
	Organisation de sessions d'éduc-tours à destination des professionnels du tourisme	OT	5 000	fonctionnement (animation)	non avancé									oui			
	Développement d'une offre de séjours écotouristiques autour de l'observation faune/flore/ciel étoilé	PNC / OT / CDT	5 000	fonctionnement (animation)	en cours de réflexion ?									oui			
Mobilisation des professionnels pour l'allongement de la durée de la saison touristique	Action expérimentale dans les gorges pour travailler la saisonnalité	OT	5 000	fonctionnement (animation)	en cours de réflexion ?								gorges du Tarn Ste-Enimie	oui			
	E. Consolidation et animation de la gouvernance du Grand Site	Définition et stabilisation des instances de gouvernance, mise en cohérence avec la démarche Grand Site Occitanie	CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	en cours de réflexion									oui	temps de travail en interne	
Développement des conventions de partenariats avec les deux autres communautés de communes et avec les partenaires techniques		CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	en cours de réflexion									oui	temps de travail en interne		
Organisation d'actions d'information destinées aux élus et aux agents des communes et communautés de communes		CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	non avancé									oui	temps de travail en interne		
Animation des instances de gouvernance et du réseau de partenaires, participation au réseau régional		CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	en cours de réalisation									oui	temps de travail en interne		
Création de nouveaux espaces de concertation entre élus et socio-professionnels (comité consultatif des socio-professionnels)		CC Gorges Causse Cévennes		fonctionnement (animation)	en cours de réflexion									oui	temps de travail en interne		
Renforcement de l'appropriation de la démarche Grand Site par les habitants	Organisation d'un cycle de balades découvertes et conférences thématiques tout au long de l'année	CC Gorges Causse Cévennes	5 000	fonctionnement (animation)	en cours de réflexion, balade fête de la nature programmée en mai, et soirée chauve-souris en juillet 2018									oui	temps de travail en interne,		
	Organisation d'un événementiel dédié aux sports et loisirs de nature dans le Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes	20 000	fonctionnement et investissement	en cours de réflexion									oui	projet recherche-action, financement FEDER Massif Central, voir pour cofinancement Région		
	Création et diffusion de supports de communication sur la démarche Grand Site	CC Gorges Causse Cévennes	10 000	investissement	non avancé									oui			